

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,
M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

À l'alinéa 13, après le mot :

« État, »,

insérer les mots :

« de l'Assemblée nationale et du Sénat, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les parlementaires étant représentés au Conseil d'Administration de l'ANS, dans une logique de contrôle de l'exécution des crédits budgétaires et extrabudgétaires confiés à l'Agence, il est logique qu'ils soient aussi présents au sein des instances de déclinaison territoriale de l'ANS : la conférence régionale du sport et les conférences des financeurs du sport.